



REGLEMENT SUCCESSION ET REPRESENTATION

Par **Patjac56**, le **21/07/2016** à **14:09**

Bonjour,

Suite au Décès de notre mère, nous sommes 3 frères héritiers de biens. Or, l'un d'eux a été victime d'un AVC et ne pourra se déplacer pour signer le règlement de la succession. Il n'a pas retrouvé toutes ses facultés de compréhension, lit difficilement et apprend à réécrire de la main gauche.

Nous avons demandé la possibilité de le représenter via une procuration, mais nous ne sommes certains qu'il comprenne, qu'il puisse signer ou parapher.

Que faire alors ? La procuration est-elle obligatoire ?(son épouse peut elle le représenter ?)
Quelle est la démarche afin de poursuivre le processus (règlement, puis plus tard éventuellement vente d'un bien immobilier) ?

Merci